



DE LA RÉGION RÉUNION

LA COMMISSION VOTE À L' UNANIMITÉ UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS

Mercredi 17 avril 2019

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie mardi 16 avril 2019, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue. Lors de cette Commission Permanente de l'année, les conseillers régionaux ont examiné et voté une cinquantaine de rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de la santé, de l'économie, des chantiers routiers, de la coopération régionale...

UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS

En cette nuit du 15 avril, un drame national a frappé Paris avec l'incendie de Notre Dame de Paris, un monument d'importance historique, architecturale, touristique, religieuse, culturelle et littéraire pour notre pays. Face au choc émotionnel de cet événement, La Réunion doit s'associer à l'élan de solidarité nationale et internationale qui anime les Français et tous les amoureux de Paris à travers le monde entier. Ainsi, les élus de la commission permanente réunis ce mardi, ont voté à l'unanimité la présentation d'un rapport lors d'une prochaine séance pour permettre à la collectivité de participer au nom des Réunionnais au soutien et engager un grand projet de reconstruction de Notre Dame de Paris.

L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS

Éducation, bourse, mobilité, environnement, énergie, le Conseil Régional agit, bien au-delà de ses compétences obligatoires, pour soutenir le pouvoir d'achat des Réunionnais au quotidien.

Adapter les mesures et les dispositifs pour plus de justice sociale et d'équité

Les conseillers régionaux ont approuvé :

- l'actualisation du cadre d'intervention de l'aide régionale « Chèque Numérique » en faveur de la transformation numérique des petites entreprises et des associations, et validé l'engagement d'une enveloppe complémentaire de **200 000 euros** en abondement aux précédents engagements sur ce dispositif.

- les missions confiées à la SPL Horizon Réunion, au titre de l'année 2019.

Le programme SLIME « précarité » 2019

Les conseillers régionaux ont accepté :

- la mise en oeuvre par la SPL Horizon Réunion, dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées, du programme SLIME « précarité » 2019 pour un volume de 5 500 visites représentant un montant global prévisionnel à hauteur de **2 760 000 euros** que la Région s'engage à préfinancer.

- la participation financière de la Région à hauteur de 30 % du montant des visites/animations + les frais annexes du programme SLIME « précarité » 2019, soit **835 000 euros** ;

- la mise en oeuvre par la SPL Horizon Réunion, dans le cadre de contrats de prestations intégrées, du programme SLIME « Grand Public » 2019 pour un volume de 1 000 visites représentant un montant global prévisionnel à hauteur de 500 000 € dont une participation financière de la collectivité à hauteur de 34 %, soit **170 000 euros**.

Education / Formation

Le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences approuvé

Les conseillers régionaux ont validé le projet de Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour la période 2019-2022 et la contractualisation de la Région avec l'État pour la mise en oeuvre du Pacte.

A La Réunion, **c'est une enveloppe de 253,3 M€ qui sera déployée sur la période 2019-2022 pour répondre aux besoins immédiats et futurs des entreprises afin de garantir la cohésion de notre société.** L'engagement global de la Région sur le volet de la formation professionnelle sur la période sera de 331,5 M€.

Pour l'année 2019, la Région bénéficie d'une enveloppe de 43 M€ pour la mise en oeuvre de 4 470 places de formations supplémentaires.

Par ailleurs, au titre de son effort propre pour la formation professionnelle, la collectivité s'engage à réaliser 5 047 entrées de formation des personnes en recherche d'emplois.

Formation

Les membres de la commission permanente ont approuvé l'avance sur subvention d'un montant de **201 163 €** en faveur de l'Association Réunion Prospective compétence pour la mise en œuvre de son programme d'activités 2019. Cette association a été créée pour la reprise des missions du CARIF OREF, en procédure de liquidation, en partenariat avec l'État, la Région et les partenaires sociaux.

Run Rail

Les membres de la commission permanente ont validé la convention par laquelle la Région confie à l'Agorah les missions d'établissement et d'animation de la phase 2 du Contrat d'Axe du projet Run Rail pour un montant de **62 724 euros**. Cette mission consiste donc pour l'Agorah à accompagner la Région Réunion dans une démarche partenariale et de construction d'ateliers de travail via le Contrat d'Axe sur le déploiement du Run Rail.

L'ACTION DE LA REGION EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI DES REUNIONNAIS

L'investissement, les aides aux entreprises, le développement des chantiers, la formation, permettent une véritable dynamique pour l'activité et l'emploi. À ce titre, la collectivité représente un acteur majeur de la commande publique. L'accès à l'emploi passant aussi par la formation, la Région accompagne chaque année les centres, organismes ou encore associations pour la mise en œuvre de programmes de formations afin que chaque Réunionnais puisse disposer des clés pour réussir, s'insérer professionnellement et s'épanouir.

Garantie d'emprunt – intervention de La Région

Après présentation, les conseillers régionaux ont validé :

- les demandes de garantie d'emprunt sur fonds d'épargne, contractés par la SODEGIS, bailleur social, auprès de la CDC, opérations de la programmation 2016 (LBU 2016). Le montant global des nouvelles opérations à garantir s'élève à **7 679 604,00 € pour 62 logements de type LLTS**. Le montant à garantir par la Région (garantie à hauteur de 7,5 % à parité avec le département) auprès de ce bailleur social s'élève à 575 970,00 €.
- l'octroi de la garantie régionale à hauteur de 7,5 % pour un montant global de 3 297 547€ souscrit par la SODEGIS pour l'**opération HORTENSIAS 22 LLTS au Tampon**, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant à garantir s'élève à **247 316,00 €**.
- l'octroi de la garantie régionale à hauteur de 7,5 % pour un montant global de 4 382 057 €, souscrit par la SODEGIS pour l'**opération RPA DU PARC 40 LLTS à St Jospeh**, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant à garantir s'élève à **328 654,00 €**.

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)

Les membres de la commission permanente ont validé le modèle de convention 2019 entre la Région Réunion et les EPCI en matière de participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII).

La convention SRDEII entre la Région Réunion et le Territoire de la Côte Ouest a été validée.

La Réunion écopositive : Favoriser l'économie par le développement durable

Dans le cadre du FEDER, les conseillers régionaux ont attribué une subvention de :

- **118 060,39 euros** en faveur d'Albioma Solaire réunion pour la mise en place d'un réseau de station de recharge photovoltaïque sur ses véhicules électriques sur le parking du siège de sa société.
- **67 605,91 euros** en faveur de la Caisse d'Allocation Familiales pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation pour son siège à Sainte Marie.
- **319 800,43 euros** en faveur de la SARL GT SOLAR002 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation pour le centre commercial Leclerc Maresa à Sainte-Marie
- **57 428 euros** en faveur de la SARL SOCOYONG portant sur l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le supermarché de l'Étang-Salé Les Hauts.

Tourisme :

Après présentation et approbation des programmes modifiés de L'Île de La Réunion Tourisme (IRT) et de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) pour l'exercice 2018 au regard du plan de relance de l'activité économique et touristique suite au mouvement social de novembre 2018, la commission permanente a approuvé le montant global de la subvention régionale allouée à ces organismes, soit :

- **10 068 001 euros** à l'IRT dont 9 768 001 € au titre des programmes d'actions et les frais de fonctionnement, 500 000 € en faveur du plan de relance de l'activité économique et 300 000 € pour les programmes d'investissements.
- **1 791 501,59 euros** à la FRT dont 800 000 € pour les programmes d'investissements et 1 711 501,59 € au titre des programmes d'actions et les frais de fonctionnement dont 50 000 € en faveur du plan de relance.

Les conseillers régionaux ont approuvé :

- la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'installation sur les parcelles régionales à l'entrée nord de Saint-Leu, de projets touristiques de type hôtelier.
- les modifications à apporter aux critères de sélection prévus par la fiche action 3.02 « Aide aux investissements pour la création des entreprises – volet tourisme" du PO FEDER 2014/2020 ;
- le lancement de la procédure d'un nouvel Appel à Manifestation d'intérêt pour la création d'hôtels qualifiés de grande envergure et de petite hôtellerie de charme ;
- les règlements et grilles de notation relatifs au lancement du nouvel appel à manifestation d'intérêt.

Culture cinéma:

La commission a attribué une subvention d'un montant total de **502 931,54 euros** en faveur de l'Agence Film Réunion (AFR) pour la réalisation de son programme d'actions 2019 (hors FEDER) conformément aux missions d'intérêt général qui lui ont été déléguées par rapport à la convention de développement cinématographique entre la Région Réunion, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) et l'État.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Talents en court », les conseillers régionaux ont choisi de retenir, sur la base de l'instruction réalisée par les services en coordination avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la candidature de l'association CINEKOUR et de lui accorder dans ce cadre une subvention de **21 000 euros** pour l'animation dudit dispositif. Le cadre d'intervention du dispositif a été actualisé, et permettra de porter le plafond actuel de cumul d'aides publiques à 500 000 €.

Economie

Les membres de la commission permanente ont validé la subvention d'un montant de **6 320 000 euros** en faveur du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR) pour son programme d'activités 2019.

Création d'entreprise

Les membres de la commission permanente ont approuvé la création d'une filiale par NEXA pour reprendre certaines activités de l'association Hydrô-Réunion.

Aide européenne

Les conseillers régionaux ont attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **137 690,48 euros** en faveur de l'entreprise OCEA CONSULT pour son projet intitulé : « SLEEP -COLOR - Développement et test d'un Système Lumineux Electronique Evolutif (multi spectral) pour l'échantillonnage des post-larves et juvéniles de Poissons de récifs ».

Coopération Régionale

Les membres de la commission permanente ont approuvé le projet de convention opérationnelle qui renforce les actions entre La Région Réunion et la commission de l'océan Indien. Les conseillers régionaux ont accordé une subvention régionale de :

- **20 000 euros** en faveur du GIP CYROI pour le projet concernant les huiles essentielles de basilic de La Réunion et des Comores
- **15 996,23 euros** en faveur de l'Université de La Réunion pour des échanges régionaux d'étudiants et d'étudiants.
- **2580 euros** en faveur de l'Association des lycéens en action qui en partenariat avec le lycée de Bras Panon souhaite valoriser les compétences d'élèves réunionnais dans le cadre de l'installation d'un point de traitement d'eau de pluie ainsi que d'une centrale photovoltaïque aux Comores.
- **14 688 euros** en faveur du Conseil Départemental de La Réunion pour le projet de formation d'enseignants formateurs en français à Madagascar

La commission permanente a attribué une subvention d'un montant de 42 973,93 euros en faveur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion pour son projet de gestion des infestations de termites et autres agents xylophages du Jardin de Pamplemousse.

Fonds européens pour le programme INTERREG V

La commission permanente a attribué une subvention européenne FEDER INTERREG V en faveur de l'association France volontaires pour cofinancer le « Programme de volontaires de solidarité internationale économique 2018 – Volet Transfrontalier »:

- de **634 360 euros** pour vingt-deux missions dans le domaine économique aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, sur la base d'un contrat initial de douze mois dont certaines sont la pérennisation des missions mises en place lors des projets précédents.
- de **34 920 euros** pour une mission dans le domaine économique au Mozambique (Maputo), sur la base d'un contrat initial de volontariat de douze mois.
- de **121 448 euros** pour cinq missions à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, sur la base

d'un contrat initial de volontariat de douze mois.

- de **68 040 euros** pour deux missions dans les domaines culturels, éducatifs et développement local en Tanzanie et au Mozambique, sur la base d'un contrat initial de volontariat de douze mois.

- de **118 184 euros** pour quatre missions dans les domaines de la communication, culturels, socio-éducatifs et développement local en Tanzanie, au Kenya et au Mozambique, sur la base d'un contrat initial de volontariat de douze mois.

La commission permanente a attribué une subvention européenne FEDER INTERREG V d'un montant de **31 029,25 euros** en faveur du **collège Jean Albany** pour cofinancer l'opération intitulée « Les échos volontaires de l'océan Indien » du volet transfrontalier dans le cadre de l'appel à projets « Projets de Coopération Régionale Océan Indien en faveur des jeunes- CROI-Jeunes) au titre de l'année 2018-2019.

L'opération sera menée par deux établissements scolaires secondaires, réunionnais et seychellois, dans le but d'éduquer les jeunes à l'environnement et au développement durable, par une activité journalistique.

FEDER

Les conseillers régionaux ont validé :

- la création de la fiche action 1.08 « **Développement de l'innovation sociale et ouverte** ». La mesure a pour objectif d'accompagner les projets d'innovation sociale ayant pour ambition de faciliter la transition vers un nouveau modèle économique, de fédérer les acteurs du territoire et de favoriser la mobilisation des citoyens et de développer des actions dans des thématiques prioritaires pour l'île de La Réunion (agriculture et alimentation, éducation et formation, violence et addiction...).

- la mise en œuvre de la nouvelle fiche action 7.09 « **Extension et restructuration des établissements publics de santé** ». Le budget prévisionnel pour cette action s'élève à **11 467 000 euros** de FEDER.

Les opérations soutenues concerneront des opérations de réhabilitation ou d'extension d'établissements publics de santé permettant la création de nouvelles surfaces d'accueil et/ou d'amélioration des conditions d'accueil afin de proposer une offre de prise en charge adaptée aux besoins de la population.

- le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt au titre de la fiche action FEDER 4.05 « **Rénovation thermique des bâtiments publics** ». Le budget prévisionnel pour cette action s'élève à **9 750 000 euros** de FEDER.

- la demande de la Région Réunion qui sollicite une subvention du FEDER à hauteur de **1 610 000 euros** pour **cofinancer le dispositif Écosolidaire sur la période 2018-2019**.

Projets LEADER du FEADER

La commission permanente ont approuvé :

- le financement sur le territoire à hauteur de **138 096,43 €** pour la réalisation des projets Leader dans le cadre du TO 19.2.1 « Mise en œuvre des stratégies de développement local » du PO FEADER 2014-2020 en faveur de neuf bénéficiaires.

- le financement sur le territoire à hauteur de **34 812,50 €** pour la réalisation des projets Leader dans le cadre du TO 19.2.1 « Mise en œuvre des stratégies de développement local » du PO FEADER 2014-2020 en faveur de deux associations (La Cigale, Cirquons Flex)

- le financement sur le territoire à hauteur de **3 599,15 €** pour la réalisation des projets Leader dans le cadre du TO 19.2.1 « Mise en œuvre des stratégies de développement local » du PO FEADER 2014-2020 en faveur de trois bénéficiaires.

- le financement sur le territoire à hauteur de **1 364,55 €** pour la réalisation d'un projet Leader dans le cadre du TO 19.2.1 « Mise en œuvre des stratégies de développement local » du PO FEADER 2014-2020 en faveur de l'association VISITILE.

- le financement de l'Association du Développement Rural de La Réunion (AD2R) à hauteur de **9 381,99 €** pour les « actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences » du GAL HAUTS NORD au titre de l'année 2018 - fiche action 19.4.1 du PO FEADER 2014-2020.

L'ACTION DE LA REGION REUNION POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DES REUNIONNAIS

Sport :

Les conseillers régionaux soutiennent les sportifs réunionnais et l'excellence sportive locale en attribuant une subvention de :

- **1 633 700 euros** en faveur de 56 ligues, comités et organismes sportifs régionaux pour leurs programmes d'activités annuel (organisation des manifestations, déplacements et actions de formation ainsi que l'acquisition de matériel sportif).

- **256 618,80 euros** en faveur de 16 ligues, comités et organisme sportif régional, dans le cadre de la préparation des athlètes sélectionnés et la participation du Club Réunion aux prochains Jeux des Iles de l'océan Indien.

Les routes

Les conseillers régionaux ont approuvé le **budget d'exploitation du réseau routier national qui s'élève à 15 000 000 euros** ainsi que la mise en place d'un programme de **5 750 000 euros pour des travaux de renforcement de chaussées sur le réseau routier national dans les 4 micro-régions.**

La commission a émis **un avis favorable concernant le projet de convention à passer avec Météo France** sur les modalités des suivis météorologiques dans le cadre de l'exploitation de la route de Cilaos au vu du risque de submersion de la RN 1005 et de ses ouvrages, pour un montant de **12 334 euros** pour la première année et **6 412 euros** pour les années suivantes, jusqu'à la mise en service de la nouvelle RN5 sécurisée.

Concernant la **réhabilitation du pont suspendu de la Rivière de l'Est à Sainte-Rose**, la modification de son plan de financement a été approuvée lors de la commission permanente et l'autorisation a été donnée au maître d'ouvrage délégué pour solliciter une subvention de 250 000 € auprès du Ministère de la Culture.

Gestion des risques d'inondation

La commission a attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **52 020 euros** en faveur de la CIVIS pour la définition d'un réseau de repères de crues et de submersion marine sur le territoire de la CIVIS dans le cadre du POE FEDER 2014-2020 .

Projet de révision du PLU

La commission permanente a émis :

- un avis réservé sur la compatibilité du projet de révision du PLU de la **commune de Saint-Pierre**, arrêté par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2018, avec le SAR.
- un avis réservé sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la **commune de Saint-Louis** relative à l'évolution d'une zone 2AUst en zone 1AUc en vue de la réalisation d'un programme de logements pour insuffisance d'éléments permettant de justifier d'un aménagement entrepris ou achevé sur cette zone

Aide humanitaire

Les conseillers régionaux ont adopté :

- la motion relative au vote d'une aide financière en faveur des victimes du cyclone Idai au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi déposée par le groupe Le Rassemblement lors de l'Assemblée plénière du 29 mars 2019.
- la motion en soutien aux populations touchées par le cyclone Idai en Afrique australe

présentée par les élus du Groupe majoritaire en Assemblée plénière du 29 mars 2019. Cette motion demande à l'Etat français de renforcer l'effort de solidarité : en accordant une aide humanitaire d'urgence complémentaire, versée à la Croix-Rouge via sa plate-forme d'intervention régionale de l'Océan Indien (PIROI), pour venir en aide aux sinistrés, et en débloquant des crédits additionnels, afin d'aider les populations à reconstruire leur pays sur le long terme

- Attribution d'une subvention d'un montant de **50 000 euros** en faveur de la Plate-forme d'Intervention Régionale Océan Indien (PIROI) pour l'acquisition d'investissements non renouvelables (kit de reconstruction, unité de traitement d'eau, groupe électrogènes...) en faveur des populations mozambicaines victimes du cyclone IDAI.

MIEUX EXPLIQUER L'ACTION PUBLIQUE ET L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

Les conseillers régionaux ont pris acte des rapports écrits des représentants de la collectivités au sein des conseils d'administration, pour la SODIAC, la SEDRE, la SEMAC et la SPL Maraina. Pour rappel, le logement est un grand chantier régional, la région souhaite poursuivre et améliorer les dispositifs logement et mettre en œuvre la convention REUNION HABITAT pour l'allocation logement accession

Les conseillers régionaux ont approuvé le Compte Rendu d'Activités 2017 de la SPL Énergies Réunion pour les missions confiées par la Région portant **sur les bâtis scolaires et les centres de formation.**

Budget 2019

Les conseillers régionaux ont approuvé le versement d'avances sur subventions d'un montant total de **11 796 213,66 euros**, au titre de l'année 2019, en faveur des partenaires récurrents de la collectivité. Elle a pour objectif d'assurer à ses bénéficiaires la trésorerie nécessaire en début d'année pour leur activité subventionnée. Leur montant est au maximum de 25 % de la dotation de l'exercice écoulé et sera déduit de la subvention qui sera attribuée par la suite.

L'opération « Portail 2 » de la SHLMR sur la commune de Saint-Leu ne faisant pas état à ce jour d'aucune information attestant du démarrage des travaux, la commission permanente a acté le désengagement de la contribution régionale d'un montant de 360 000 € afférent à l'opération.

MOTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La commission permanente a adoptée la motion déposée par le Groupe majoritaire du Conseil Régional lors de l'Assemblée Plénière du 05 novembre 2018 relative à la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette motion sollicite du gouvernement :

- de lever les freins de la transition énergétique dans les Zones Non Interconnectées (ZNI) en particulier sur le stockage et l'éolien flottant ;
- de conforter l'application de la feuille de route nationale pour l'Économie Circulaire et, par la suite l'objectif « Zéro Déchet non valorisé », à La Réunion ;
- d'accentuer la mise en œuvre de la transition écologique dans les territoires ultramarins.

LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN (CCC) :

Les élus de la Commission Permanente ont adopté ce mardi 16 avril les orientations retenues sur la base des enseignements de la concertation lancée par la collectivité depuis décembre 2018.

Pour rappel, après avoir voté la création du Conseil Consultatif Citoyen en Assemblée Plénière de décembre 2018, la Région a souhaité associer les Réunionnais à la construction de ce CCC et les interroger sur les modalités et la forme du futur CCC : des ateliers participatifs (janvier/février 2019) organisés, un questionnaire lancé en ligne en février dernier et un espace de dépôt de contributions mis en ligne.

Au total, 1034 réponses au questionnaire ont été enregistrées, 2 contributions directement issues des ateliers CCC ont été déposées sur la plateforme et 4 autres contributions issues des ateliers ont été déposées en mains propres à la Région. Les résultats du questionnaire ont été présentés ce jour aux élus et seront mis en ligne et disponibles sur le www.regionreunion.com et sur www.capcitoyenreunion.re

Le CCC :

- > sera composé de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléants
- > respectera la parité
- > avec une représentativité suivant le critère de l'âge (moins de 35 ans et plus de 35 ans) et une représentativité territoriale (tirage au sort de 2 binômes hommes -femmes par commune, un binôme titulaire et un suppléant).

À la suite de cette phase d'analyse des résultats, la phase d'inscription pour devenir membre du CCC sera lancée dans les prochains jours. Ainsi, tous les Réunionnais et Réunionnaises souhaitant faire partie du futur Conseil Consultatif Citoyen seront invités à s'inscrire prochainement pour une installation du Conseil prévue fin mai après un tirage au sort sous contrôle d'huissier..